

Le Belge de plus en plus accro aux paris en ligne

© BRUNO D'ALMONTE

JEUX Les joueurs ont perdu 964 millions d'euros en 2013

► L'engouement pour les paris sportifs a dopé les chiffres du secteur.

► Et, en conséquence, les pertes de jeux des Belges.

Près d'un milliard d'euros : c'est la somme que les Belges ont... perdue aux jeux de hasard en 2013, selon le dernier rapport de la commission de régulation du secteur, publié ce mercredi. Comment arrive-t-on à ce montant ? En additionnant les chiffres d'affaires après déduction des gains des joueurs (« GGR » ou *gross gaming revenue*, soit l'indicateur le plus utilisé dans le secteur) des trois principales branches d'activité du jeu dans notre pays : casinos, salles de jeux et paris (voir l'infographie ci-contre). Et encore, prévient la Commission des jeux de hasard (CJH) dans son rapport annuel 2014, ce chiffre devrait être encore plus élevé dans la mesure où les résultats de huit détenteurs de licences d'organisation de paris (sur 35) n'y sont pas inclus. Commission qui reconnaît par ailleurs ne pas pouvoir fournir d'évaluation des recettes d'une quatrième branche, celle des jeux de café (type « bingos »).

Pour faire bonne mesure et connaître l'ampleur réelle de la passion de nos compatriotes pour les jeux de hasard, on pourrait encore ajouter à ces 964 millions d'euros, le « GGR » de la Loterie nationale, d'un peu plus de 570 millions d'euros (1,2 milliard d'euros de chiffres

d'affaires, desquels il faut retrancher 630 millions d'euros redistribués aux gagnants). Ce faisant, on arrive à plus de 1,5 milliard d'euros perdus aux jeux !

« On continue à jouer beaucoup dans notre pays », constate Etienne Marique, le président de la CJH, pour qui, en dépit de la régulation introduite dans notre pays en 2010 (lire ci-contre), l'offre de jeux de hasard reste « globalement trop importante ». « La Commission préférerait une limitation accrue du nombre d'opérateurs et de licences, ce qui permettrait d'avoir un meilleur contrôle, davantage de transparence et au final un secteur plus sain », estime-t-il.

Sans surprise, la croissance du secteur des jeux de hasard est essentiellement portée par les jeux en ligne. « L'offre sur internet est très agressive, notamment avec les bonus à l'inscription, qui augmentent sans cesse », pointe Etienne Marique. Mais elle est surtout très facile d'accès : c'est elle qui vient chez vous, à la maison, dans le train, à l'école, 24 heures sur 24 ». Et parmi les jeux en ligne, ce sont les paris qui se taillent la part du lion. « Il y a une grande banalisation du pari sportif », constate le président de la CJH.

Pour Dennis Mariën, country manager pour la Belgique du site de paris Unibet, ce succès est dû en grande partie à la régulation. « C'est elle qui a donné aux consommateurs la confiance nécessaire dans le secteur, notamment en termes de sécurité », pointe-t-il. Avant, le secteur était nébuleux. Maintenant, on a des opérateurs sous licence qui répondent à des conditions claires et exigeantes ».

Mais au rang des facteurs expliquant

cet engouement, le patron d'Unibet Belgique relève aussi le caractère très terre à terre des paris sportifs. « La Loterie nationale vous propose du rêve, explique Dennis Mariën. Mais vous avez une chance sur des millions de toucher le gros lot. Par contre, la chance qu'Anderlecht batte Waasland-Beveren, c'est beaucoup plus concret. C'est clair que vous allez gagner moins d'argent, mais on ne se focalise pas sur les gros montants. L'objectif du pari sportif, c'est plutôt de rendre un match plus intéressant ».

On y ajoutera le rouleau compresseur publicitaire des grands acteurs du jeu en ligne. « Je ne peux pas communiquer nos budgets de marketing », répond Dennis Mariën. Mais ce sont des montants quand même très substantiels ».

Etienne Marique attend d'ailleurs du gouvernement qu'il finalise un projet d'arrêté royal relatif à la déontologie des opérateurs, qui permettrait « davantage d'encadrement de la publicité. On aurait un meilleur contrôle des campagnes marketing et de leurs volumes ». Le président de la CJH insiste toutefois sur l'importance d'une « coordination avec les opérateurs qui ne sont pas soumis à la régulation ». Traduisez : que l'arrêté royal soit aussi applicable à la Loterie nationale. ■

BERNARD PADGAN

1.000.000

En 2014,
le cap du million
de comptes sur
des sites de jeux
en ligne a été
franchi

286.096

Belges figuraient
sur la liste des
joueurs interdits
de jeu, fin 2014

UN VERSANT LÉGAL FRAGILE

La régulation a fonctionné... mais n'est pas complète

Depuis 2010, le cadre législatif organisant les jeux de hasard dans notre pays a changé, avec l'introduction de licences pour l'organisation de jeux en ligne. Une régulation qui a globalement bien fonctionné. Ainsi, il n'y a pratiquement plus de sites de jeux en ligne étrangers sans licence qui sont accessibles aux joueurs belges : la liste noire des sites illégaux que les fournisseurs d'accès à internet sont tenus de bloquer fonctionne. Pour autant, tout n'est pas parfait. A commencer par les arrêtés d'exécution de la loi, définissant notamment les normes techniques et les systèmes de contrôle, qui ne sont toujours pas entrés en vigueur. Outre le manque de moyens dont elle dispose pour réaliser ses missions, la Commission des jeux de hasard (CJH) pointe également les progrès qui pourraient être apportés dans la protection des mineurs, dans la déontologie des opérateurs, ainsi que dans le contrôle des « jeux sociaux » (où l'internaute paie pour gagner des niveaux). La CJH s'inquiète enfin de la libéralisation du secteur que semble souhaiter la Commission européenne, qui signifierait selon elle une disparition de la protection des joueurs apportée par la régulation nationale.

B. P.

Les jeux de hasard en BelgiqueChiffres d'affaires après déduction des gains des joueurs
En millions d'euros